

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 juillet 2006 – 19h00

COMPTE RENDU

1 – Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 9 juin 2006.

2 – Point sur les travaux.

- *Chantier en cours :*

Chapelle ND de la Clarté : la charpente a été déposée pour être traitée dans les ateliers de la société PERRAULT.

Aménagement du préau du Gourandel : le chantier est dans les délais, il reste à poser le plafond et le revêtement de sol.

Vestiaires au complexe sportif du Scaouët : le chantier suit son cours.

3 – Administration générale.

- *Restauration scolaire – signature du marché.*

Le conseil municipal décide de confier le marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire et le centre de loisirs à la société OCEANE de RESTAURATION de Saint-Avé qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse. La durée du marché est de deux ans, du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2008.

Monsieur le Maire propose également de voter l'augmentation à appliquer dès lors que le décret sera publié pour une application par année civile à partir du 1^{er} janvier 2007.

- *Subvention aux associations.*

Le conseil municipal attribue une subvention de 150 € pour la création de l'association " la vie au clos des grands chênes " dont l'objet est de promouvoir des animations à la maison de retraite.

- *Concours des maisons fleuries – dotation des prix.*

Le montant global de l'enveloppe à partager entre les lauréats du concours de maisons fleuries est fixé à 1100 €.

A ce sujet, Monsieur le Maire souligne l'excellent travail réalisé par le service des espaces verts pour le fleurissement du centre-ville et des abords.

4 – Urbanisme et affaires foncières.

- *Signature convention de servitude de passage avec le Crédit Agricole.*

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte constitutif de la servitude de passage sur le parking du Crédit Agricole afin de permettre l'accès au futur chemin piétonnier qui reliera le Champ de Foire à la place Le Sciellour.

Par ailleurs, il explique que compte tenu des difficultés à aménager la "maison Delord", il sera probablement proposé au conseil municipal de la mettre en vente (une estimation du service des domaines est en cours de réalisation).

- *Vente de la maison 40 rue d'Auray à BAUD.*

Le conseil municipal donne son accord à la vente de la maison sise 40 rue d'Auray à BAUD, dont la commune avait accepté la donation dans le cadre de la succession de Raymond LE DORTZ, pour la somme de 90 000 € net vendeur : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

5 – Questions diverses.

- *Motion en faveur de la ligne grande vitesse.*

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de ligne à grande vitesse qui permettra de relier BREST et QUIMPER à 3 heures de PARIS afin d'améliorer la compétitivité de la Bretagne et ainsi réduire le déséquilibre géographique en assurant un développement économique et social équilibré du territoire régional.